



AGF Itinéraires Epargne

OBJECTIF

	<p>Ce produit multisupport est l'outil patrimonial essentiel pour construire ou valoriser un capital à moyen/long terme.</p> <p>Compte tenu de sa souplesse, il répond à la fois aux besoins d'épargne et de transmission dans un cadre fiscal privilégié, tant sur les produits de la valorisation du capital que sur les droits de succession.</p> <p>Grâce à sa large gamme de supports, AGF Itinéraires Epargne convient à tous les profils de clients, du plus prudent au plus audacieux.</p>
--	--

FONCTIONNEMENT

	<p>L'adhérent est à la fois l'assuré, payeur et bénéficiaire en cas de vie.</p> <p>Le capital se valorise en fonction de la performance des supports et reste disponible à tout moment, sous réserve des dispositions contractuelles.</p> <p>En cas de décès de l'assuré avant le terme le capital* est transmis aux bénéficiaires désignés. Une garantie plancher optionnelle assure le paiement d'un capital au moins égal aux sommes investies (*Capital hors rachats partiels et avances)</p>
--	---

23 supports en unités de compte et un support en euros

Support euros	<p>Chaque année un rendement minimum est garanti.</p> <p>Taux de rendement 2004 : 4,25 % nets de frais de gestion</p>
Supports profilés	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ AGF Prudence ⊗ AGF Sérénité ⊗ AGF Equilibre ⊗ AGF Dynamisme ⊗ AGF Opportunités
Support à capital protégé (fonds à coussin)	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ AGF Scalinvest
Fonds à horizon	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ AGF Horizon Retraite 2010-2011 ⊗ AGF Horizon Retraite 2012-2013 ⊗ AGF Horizon Retraite 2014-2015 ⊗ AGF Horizon Retraite 2016-2017 ⊗ AGF Horizon Retraite 2018+
Gestion libre	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ AGF Epargne Actions ⊗ AGF Actions Mid Cap ⊗ AGF Euroland ⊗ AGF indice Euroland ⊗ AGF Valeurs Durables ⊗ AGF Actions internationales ⊗ AGF indice USA ⊗ AGF Japon ⊗ AGF Rendement Réel ⊗ AGF Secteur Immobilier ⊗ AGF Inter Oblig ⊗ ATHENA Europe Obligations

CARACTERISTIQUES			
Cadre fiscal	Assurance Vie <i>Pour cumuler les avantages de l'assurance vie et de la donation Cliquez ici [Lien vers AGF Intergénération]</i> Epargne handicap		
Limites d'âge à l'adhésion	Age maximum = 75 ans (En cas de choix de garantie optionnelle en cas de décès âge minimum = 12 ans)		
Durée	8 ans minimum		
Minimum de versement à l'adhésion	5 000 euros Si l'adhérent opte pour un plan de versements réguliers mis en place dès l'adhésion ce minimum peut être abaissé à 1000 euros.		
Versement réguliers	Optionnels. Minimum à respecter : 100 euros/mois , 300/trimestre ; 600/semestre, 1 200/an		
Minimum de versement libre complémentaire	1 500 euros		
Frais			
<i>de dossier</i>	30 euros		
<i>d'association ASPER</i>	4 euros pour les nouveaux adhérents à ASPER		
<i>sur versement</i>	4,80 %		
<i>de gestion annuels</i>	<table border="0"> <tr> <td>Supports en valeurs mobilières : 0,1 % si capital géré < à 75 K€ 0,80 % si > ou égal à 75 K€ et < à 150 K€ 0,60 % si > ou égal à 150 K€.</td> <td>Support AGF Euros : 0,65 % si capital géré < à 75 K€ 0,50 % si > ou égal à 75 000 € et < à 150 K€ 0,35 % si > ou égal à 150 K€.</td> </tr> </table>	Supports en valeurs mobilières : 0,1 % si capital géré < à 75 K€ 0,80 % si > ou égal à 75 K€ et < à 150 K€ 0,60 % si > ou égal à 150 K€.	Support AGF Euros : 0,65 % si capital géré < à 75 K€ 0,50 % si > ou égal à 75 000 € et < à 150 K€ 0,35 % si > ou égal à 150 K€.
Supports en valeurs mobilières : 0,1 % si capital géré < à 75 K€ 0,80 % si > ou égal à 75 K€ et < à 150 K€ 0,60 % si > ou égal à 150 K€.	Support AGF Euros : 0,65 % si capital géré < à 75 K€ 0,50 % si > ou égal à 75 000 € et < à 150 K€ 0,35 % si > ou égal à 150 K€.		
<i>d'octroi d'avance</i>	15 euros		
<i>de garantie plancher optionnelle</i>	0,20% par an du capital constitué		
Option de Dynamisation progressive des versements	L'option permet d'associer au versement libre un calendrier de dynamisation, fractionnant l'investissement sur 6 ou 12 mois automatiquement et sans frais.		
Frais d'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1 % si le montant arbitré est inférieur à 75 000 € ⊙ 0,75 % s'il est supérieur ou égal à 75 000 € et inférieur à 150 000 € ⊙ 0,50 % s'il est supérieur ou égal à 150 000 € 		
Rachat total	Possible, sans frais, mais il met fin à l'adhésion.		
Rachat partiel	Possible, sans frais. Montant minimum : 1 500 euros Solde minimum devant rester sur l'adhésion après le rachat : 4 500 euros		
Avances	Autorisée sous réserve que l'adhésion ait plus de 6 mois. Montant minimum = 1 500 € Somme maximale = 60 % du capital constitué. Taux d'intérêt : 5,87 % pour 2005.		
Crédit	Nantissement possible pour un obtenir un crédit. Cf Crédit Epargne Privalis et crédit immobilier proposés par Banque AGF.		
Options au terme	Si l'adhérent ne souhaite pas proroger son adhésion, il a le choix entre : <ul style="list-style-type: none"> - Le règlement du capital - L'utilisation du capital sous forme de rente : <ul style="list-style-type: none"> ⊙ rente viagère non réversible ⊙ rente viagère réversible à 30 %, 60 %, 100 % ⊙ rente viagère avec annuités garanties. ⊙ rente certaine 		